



Aurélien TACHÉ
Député de la 10^{ème} circonscription du Val d'Oise
Président du Conseil National de l'Habitat

Le 23 avril 2020, à Cergy

Objet : Augmentation et transfert des crédits du P216

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Monsieur le Ministre de la Ville et du Logement,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des risques de multiplication de loyers impayés pour de nombreuses familles. Avec déjà 460 000 chômeurs de plus depuis le début de la crise, les travailleurs indépendants, les étudiants, les salariés confrontés au licenciement ou les personnes qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'économie informelle, vont rencontrer des difficultés nouvelles d'impayés de loyers dans les semaines qui viennent, générant ainsi de nouvelles souffrances sociales.

Si le versement d'une prime pour les 4 millions de foyers les plus modestes est à saluer, de nouvelles mesures sont à prendre en urgence pour faire face à la crise et apporter des réponses pérennes aux enjeux du mal-logement.

Dans son dernier rapport annuel sur l'état du mal-logement en France, la Fondation Abbé Pierre, déplore 14,6 millions de personnes mal logées ou en situation de fragilité par rapport au logement en France en 2020¹ et le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est passé de 8,9 en 2017 à 9,3 millions en 2018, soit la plus forte hausse depuis 8 ans². Le coût des loyers, qui représentent aujourd'hui le premier poste de dépense pour les Français, n'est pas à négliger dans cette aggravation de la situation des plus précaires, que la crise sanitaire va encore dégrader. Si rien n'est fait, Une recrudescence des expulsions locatives est à prévoir après le report de la trêve hivernale.

Pour l'éviter, nous proposons de la repousser au 15 octobre, ainsi que d'augmenter les crédits du P216, destinés à indemniser les propriétaires dont le locataire a fait l'objet d'un jugement d'expulsion qui n'a pas été appliqué, ainsi que le prévoit la loi et d'anticiper les difficultés de paiement. Puis de transférer ce budget du Ministère de l'Intérieur à celui chargé du Logement, afin d'élargir son périmètre d'intervention et de créer un fonds qui devrait permettre de fournir dès maintenant des aides à la quittance pour les locataires en difficulté et de mettre en place des mesures d'accompagnement social, quand cela s'avère nécessaire.

Le Conseil national de l'Habitat, présidé par Aurélien Taché, s'est également prononcé en faveur d'une série de mesures pour renforcer l'accès ou le maintien dans un logement décent à l'issue de cette crise, que vous trouverez jointes à ce courrier.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Aurélien Taché
Président du Conseil National de l'Habitat
Député du Val d'Oise

¹ [25^{ème} rapport annuel sur l'état du mal-logement en France de la Fondation Abbé Pierre](#)

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4231288>



Aurélien TACHÉ
Député de la 10ème circonscription du Val d'Oise
Président du Conseil National de l'Habitat

LISTES DES COSIGNATAIRES

Aurélien Taché
Delphine Bagarry
Yves Blein
Pascal Bois
Guillaume Chiche
Fabienne Colboc
Yves Daniel
Ronan Dantec
Jennifer De Temmerman
Stella Dupont
Paula Forteza
Jean-Luc Fugit
Albane Gaillot
Guillaume Gouffier-Cha
Florence Grandjus
Sacha Houlié
Sandrine Josso
Hubert Julien-Lafférière
Yannick Kerlogot
Frédérique Lardet
Fiona Lazaar
Sandrine Le Feur
Jacqueline Maquet
Marjolaine Meynier-Millefert
François Michel Lambert
Matthieu Orphelin
Bénédicte Pételle
Valérie Petit
Catherine Racon-Bouzon
Thomas Rudigoz
Véronique Riotton
Nathalie Sarles
Denis Sommer
Sira Sylla
Frédérique Tuffnell
Patrick Vignal
Martine Wonner



Aurélien TACHÉ
Député de la 10ème circonscription du Val d'Oise
Président du Conseil National de l'Habitat

ANNEXE

Le Conseil National de l'Habitat demande, en plus de la création du fonds « Zéro expulsion » :

- **Créer un fonds national d'aide à la quittance, doté au minimum de 200 millions d'euros.** Les acteurs habituels de l'aide aux locataires, les Fonds de solidarité logement (FSL), gérés par les départements, pourraient avec le relais des bailleurs sociaux se charger de l'instruction des demandes d'aides ponctuelles liées à la crise, à travers une procédure accélérée, simplifiée, souple, largement accessible et harmonisée sur le territoire national, pour répondre sans attendre aux difficultés de loyer des ménages affectés par la crise.
- Identifier les difficultés de paiement le plus en amont possible et informer les ménages des aides et des solutions disponibles ;
- **Mieux mobiliser les dispositifs de garantie locative existants** et examiner les conditions et impacts en termes de financement de la mise en place un dispositif de mutualisation des risques face aux impayés de loyers dans le parc privé, afin de garantir les revenus locatifs des propriétaires et de faciliter l'accès à un logement pour tous sans discrimination ;
- Considérer dès maintenant, et jusqu'à la fin de la pandémie que **les travailleurs sociaux** et les personnels de proximité intervenant auprès des publics **comme personnels prioritaires à l'attribution de matériels de protection sanitaire** ;
- **Intégrer certaines structures de logements collectifs** (résidences sociales, pensions de famille, habitat inclusifs) et **les aires d'accueil des Gens du Voyage dans les programmes prioritaires de dépistage et de surveillance du Covid-19** ;
- **Mettre à l'abri toute personnes habitant en campements** ;
- **Amplifier et généraliser le dispositif « logement d'abord »** à l'ensemble des intercommunalités en renforçant l'offre de logements abordables en locatif et en accession grâce à l'extension du PSLA et à des mécanismes de dissociation du foncier/bâti ;
- **Soutenir l'accession sociale à la propriété des ménages modestes** dans tous les territoires en prolongeant le Prêt à taux Zéro (PTZ) au-delà de 2021 dans toutes les zones et mettre en place un



Aurélien TACHÉ

Député de la 10ème circonscription du Val d'Oise

Président du Conseil National de l'Habitat

fonds d'aides spécifiques pour les accédants à la propriété en difficultés et étendre à ces ménages les mesures d'accompagnement budgétaire et social ;

- **Mettre en œuvre un plan national de lutte contre l'habitat indigne afin d'éradiquer ce fléau en dix ans** et responsabiliser les acteurs nationaux et locaux afin que les procédures de lutte contre l'habitat indigne soient effectivement mises en œuvre qui devront à l'avenir relever des intercommunalités ;
- **Mettre en place un plan d'urgence pour faire appliquer la loi DALO** en confortant notamment le rôle des intercommunalités et en les dotant des moyens nécessaires ;
- **Prolonger le moratoire sur les procédures d'expulsion des locataires de bonne foi jusqu'au au 31 octobre ;**
- **Indexer les aides au logement au-delà de l'inflation pour** tenir compte des nombreuses sous indexation dont elles ont été l'objet et les maintenir en cas d'impayés de loyer et réexaminer l'opportunité d'une aide personnelle au logement pour les nouvelles opérations d'accession ;
- **Prolonger la demande d'encadrement des loyers pour les collectivités et alléger les délais d'instruction des permis de construire pour les logements sociaux**, résidences sociales, structures d'hébergement collectif, et au besoin rendre possible la délivrance des permis de construire par les services de l'État selon une procédure allégée ;
- **Abonder par des crédits de l'État les aides à la pierre** pour permettre le doublement de la programmation de PLAI.